

COMPTABILITE PECULE

BON SPECIAL TV
 Bon réservé uniquement aux détenus arrivants à l'établissement
 après le jour de saisie de la cantine télévision

NOM	KORBER
Prénom:	Stanislas
Ecrou + Lettre	930 949
Division	2
Cellule:	469

Je souhaite louer la télévision pour la période du (cocher la case correspondante)

Période	Prix	Cases à Cocher
Lundi au dimanche	8,38	
mardi au dimanche	7,18	
mercredi au dimanche	5,98	X
jeudi au dimanche	4,78	
jeudi au dimanche + semaine suivante	13,16	
vendredi au dimanche	3,58	
vendredi au dimanche + semaine suivante	11,96	
samedi au dimanche	2,38	
samedi au dimanche + semaine suivante	10,76	
dimanche	1,2	
dimanche + semaine suivante	9,58	

J'accepte les conditions de location précisées ci-dessous
 Extraits du contrat de location

article 4	le locataire est responsable du téléviseur qui lui est confié et s'engage à supporter tous frais de remise en état, nécessités par une dégradation ou une destruction volontaire en cas de transfèrement, hospitalisation (ailleurs que l'Hopital pénitentiaire)
article 6	libération conditionnelle, ou ordre de mise en liberté, avant l'échéance de la location en cours, la somme déjà prélevée pour la location est acquise à l'ACEMAF

Signature de l'intéressé

(Signature)

Remarque : Tout bon incomplet, illisible, surchargé ou non signé ne pourra être traité